



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	43
Membres excusés et représentés .....	6
Membres absent non représenté.....	0



La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

**Désigne** Madame Carole DRAI Secrétaire de séance ;

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Héléne LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, Mme Agnès CARPENTIER,

Maires-Adjointes

M. Jean-Marc BRETON, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICHERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLEHAUT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS

Conseillers municipaux

Etaient absents représentés :

M. Philippe CIRPANO qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc BRETON, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI

Au cours de la séance :

Mme Pascale MOORTGAT entre au point 1.1, Mme Charlotte MARTIN entre au point 13, Monsieur Adrien CAILLEREZ entre au point 21, M. Téo FAURE quitte la séance au point 28.

#### 1.1 Questions orales

Groupe « Saint-Maur Ecologie citoyenne »

Question 1 : L'unité valorisation énergétique de Créteil envisage de mettre en place du 3<sup>ème</sup> four d'incinération de déchets

- Question 2 : Passage de toutes les voies communales en zone 30 km/h

Groupe « Saint-Maur Avenir »

- Question 1 : Horaire des séances du Conseil municipal
- Question 2 : Envoi de la version informatisée des notices du Conseil
- Question 3 : le système de vidéosurveillance : bilan et déplacement de certaines caméras.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juin 2020**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 4 juin 2020

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **3. Election de deux délégués au comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)**

**Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

**Procède** à l'élection, à main levée, de deux déléguées, un titulaire et un suppléant, au comité syndical du SIFUREP.

Candidats :

Titulaire : Mme Jacqueline VISCARDI

Suppléant : M. Aurélien PREVOT

Sont élus :

**Titulaire : Mme Jacqueline VISCARDI**

**Suppléant : M. Aurélien PREVOT**

Unanimité

#### **4. Election de deux délégués au Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint-Martin**

**Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

**Procède** à l'élection, à main levée, de deux déléguées, au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint Martin.

Candidats :

Titulaire : Mme Jacqueline VISCARDI

Suppléant : M. Aurélien PREVOT

Sont élus :

**Titulaire : Mme Jacqueline VISCARDI**

**Suppléant : M. Aurélien PREVOT**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

5. **Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F)**

**Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

**Procède** à l'élection, à main levée, de deux déléguées, un titulaire et un suppléant, au comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France

Candidats :

Titulaire : M. Philippe CIPRIANO

Suppléant : M. Henri PETTENI

Sont élus :

**Titulaire : M. Philippe CIPRIANO**

**Suppléant : M. Henri PETTENI**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

6. **Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C)**

**Procède** à l'élection, à bulletin secret, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de communication (S.I.P.P.E.R.E.C)

Sont candidats : Liste « SAINT-MAUR ! AU CŒUR DE NOS CHOIX » :

Titulaire : M. Henri PETTENI

Suppléant : M. Philippe CIPRIANO

Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIE CITOYENNE »

Titulaire : Mme Céline VERCELLONI

Buletins trouvés dans l'urne : 49

Blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 48

Ont obtenus :

Liste « SAINT-MAUR ! AU CŒUR DE NOS CHOIX » : 38 voix

Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIE CITOYENNE » : 10 voix

Sont élus :

**Titulaire : M. Henri PETTENI**

**Suppléant : M. Philippe CIPRIANO**

7. **Election des représentants de la Ville à la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'établissement public Paris Est Marne&Bois**

**Décide**, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret

**Procède** à l'élection à main levée, de deux représentants de Saint-Maur-des-Fossés à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'établissement public territorial Paris-Est Marne&Bois

Sont candidats :

Candidat titulaire
M. Adrien CAILLEREZ
Candidat suppléant
Mme Carole DRAI

**Sont élus**, représentants de la Ville à la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'établissement public Paris Est Marne&Bois

**Titulaire : M. Adrien CAILLEREZ**

**Suppléant : Mme Carole DRAI**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

8. **Election de deux délégués au Comité Syndical du Syndical Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne INFOCOM94**

**Décide**, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

**Procède** à l'élection, à main levée, de deux délégués du Conseil municipal au comité Syndical du Syndicat Mixte du secteur Central du Val de Marne INFOCOM 94 .

Sont candidats :

M. Marc COHEN

M. Pierre FERRERO

Sont élus :

**M. Marc COHEN**

**M. Pierre FERRERO**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

9. **Désignation de deux représentants du Conseil municipal à l'Association CAPDEMAT**

**Désigne** un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés à l'association CAPDEMAT.

Sont désignés :

**Titulaire : M. Marc COHEN**

**Suppléant : M. Marc CHEVALIER**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

10. **Constitution de la liste de présentation en vue de la désignation des Huit Commissaires devant faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)**

**Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

**Procède** à l'élection des trente-deux contribuables qui seront présentés (seize en qualité de titulaires, seize en qualité de suppléants) en vue de la désignation des commissaires qui feront partie de la Commission Communale des Impôts Directs.

**Sont élus** à l'unanimité les contribuables qui seront présentés en vue de la désignation des commissaires qui feront partie de la Commission Communale des Impôts Directs :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Carole DRAI	Mme Jacqueline VISCARDI
M. Pierre-Michel DELECROIX	M. Pierre GUILLARD
Mme Laurence COULON	Mme Marion COHEN SKALLI
M. Germain ROESCH	M. Bruno BISMUTH
Mme Yasmine CAMARA	Mme Nadia LECUYER
M. Julien KOCHER	M. Gilles CHERIER
Mme Hélène LERAITRE	Mme Peggy D'HAHIER

M. Cédric LAUNAY	M. Aurélien PREVOT
Mme Dominique SOULIS	Mme Marie-Thérèse DEPICKERE
M. Philippe CIPRIANO	M. Frank PATTI
Mme Agnès CARPENTIER	Mme Achraf ATALLAH
M. Jean-Marc BRETON	M. Marc COHEN
Mme Pascale MOORTGAT	Mme Anne-France LAVIROTTE
M. Fabrice CAPRANI	Mme Cécile BOUTON
M. Vincent PUIG	Mme Céline VERCELLONI
M. Matthieu FERNANDEZ	Mme Déborah WARGON

11. **Désignation des représentants de la Ville et des personnes qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'EPIC "Théâtre et cinémas de Saint-Maur"**

**Désigne**, sur proposition du Maire,

Sept (7) membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'administration de l'EPIC "Théâtre et cinémas de Saint-Maur"

Cinq (5) membres désignés parmi des personnes qualifiées représentatives dans le domaine artistique et culturel ou des régies personnalisées, pour une durée de trois ans.

Sont désignés :

**M. Sylvain BERRIOS**

**Mme Hélène LERAITRE**

**Mme Anne –France LAVIROTTE**

**M. Aurélien PREVOT**

**Mme Achraf ATTALAH**

**Mme Laurence COULON**

**M. Pierre GUILLARD**

Au titre de représentants du Conseil municipal

**M. Bruno MANTOVANI**

**M. Tony POZZANA**

**Mme Isabelle JACQUOT**

**Mme Marie Christine AUDIGIER**

**M. Alain BESSE**

Au titres des personnes qualifiées.

Majorité

39 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

3 Abstentions ( M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

## **FINANCES COMMUNALES**

### **12. Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2019**

**Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la commune de Saint-Maur-des-Fossés pour l'année 2019.

Unanimité

### **13. Débat et Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020**

**Prend acte** du débat d'orientation budgétaire

**Adopte** le rapport d'orientation budgétaire.

Majorité

45 Pour

4 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS)

### **14. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2019. Budget principal**

**Affecte** définitivement le résultat du budget principal de la manière suivante repris au budget de l'exercice 2020 :

**BUDGET PRINCIPAL : 27 977 647,55 €**

**Pour + 20 306 086,62 € en fonctionnement (chapitre 002)**

**Pour + 7 671 560,93 € en investissement (chapitre 912 article 1068)**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

### **15. Modalités d'adoption du budget**

**Dit** que la collectivité vote les documents budgétaires selon la présentation par fonction conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Unanimité

### **16. Vote du budget primitif 2020 du budget principal**

**Reprend** dans le budget primitif 2020 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2019

**Procède** à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 repris dans le budget primitif 2020 de la manière suivante : **+27 977 647,55 €**

- Affectation en section de fonctionnement : **+ 20 306 086,62 €**
- Affectation en section d'investissement : **+ 7 671 560,93 €**

**Approuve et arrête** le budget primitif du budget principal de l'exercice 2020 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>168 741 841,62 €</b>	<b>168 741 841,62 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>50 185 110,40 €</b>	<b>50 185 110,40 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>218 926 952,02 €</b>	<b>218 926 952,02 €</b>

Majorité  
38 Pour

11 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS)

#### 17. **Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2020)**

**Approuve** l'attribution, au titre de l'année 2020, de subventions aux associations selon la répartition figurant dans le tableau ci-après annexé.

Majorité  
41 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)  
1 Ne prend pas part au vote (M. Jean-Marc BRETON)

### **ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### 18. **Avis sur la demande d'enregistrement formulée par VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY en vue d'exploiter une installation classée dans le port de Bonneuil (quai du Rancy)**

**Constate** que VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY a déposé une demande d'enregistrement (au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE) en vue d'exploiter dans le port de Bonneuil-sur-Marne (quai du Rancy / angle route de l'Ouest) une plateforme logistique, et que cette demande a été soumise à consultation du public (du 15 juin au 12 juillet 2020) et à avis des conseil municipaux de Bonneuil, Créteil et Saint-Maur-des-Fossés (au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de cette consultation) ;

**Constate** que l'entrepôt réalisé occupe une superficie de 18 000 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 34 516 m<sup>2</sup>. Il relève de 15 rubriques de la nomenclature des ICPE. Les premières habitations saint-mauriennes sont à 600 m du site.

**Rappelle** que la Commune de Saint-Maur (bordée, au sud, par le port industriel de Bonneuil) est très attentive aux impacts des activités portuaires sur le cadre de vie des Saint-Mauriens ; au regard des enjeux environnementaux, l'action permanente de la Ville a pour objectif d'obtenir l'évaluation et la réduction des impacts *cumulés* des installations portuaires, en vue d'une meilleure intégration du port dans son milieu urbain et naturel ;

**Rappelle** que VIRTUO a déjà présenté en 2017 une demande d'enregistrement pour cet entrepôt (alors en projet) ; l'arrêté préfectoral d'enregistrement (intervenu en 2017) a été annulé par le Tribunal administratif (à la suite d'un recours exercé par la Commune de Saint-

Maur) ; l'entrepôt étant construit et occupé, VIRTUO a été mis en demeure par la préfecture de régulariser sa situation administrative et a présenté à cet effet une nouvelle demande d'enregistrement, soumise à une nouvelle procédure de consultation ;

**Considère**, au vu du nouveau dossier, que la procédure simplifiée de *l'enregistrement* (et non de *l'autorisation*), le portage réglementaire par une société qui n'est pas l'utilisateur *réel* du site, l'occupation actuelle de cette ICPE uniquement pour moitié, n'ont pas permis d'évaluer les impacts *réels* et *complets* de l'activité exercée (notamment en termes de gestion des risques, circulation et qualité de l'air, bruit) ainsi que les impacts *cumulés* avec les autres activités portuaires ; de plus, la configuration actualisée du site se traduit notamment par la réduction de la végétalisation et l'augmentation des surfaces imperméabilisées, l'absence de réutilisation des eaux pluviales de toiture et de valorisation énergétique de la surface de toiture (15 000 m<sup>2</sup> environ) ; les éléments produits et les engagements pris par la société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY (qui se dit « *exploitant en titre* ») ne sont pas suffisants pour garantir aux Saint-Mauriens qu'ils n'auront pas à subir une dégradation de leur qualité de vie et de leur environnement urbain et naturel du fait de l'exploitation de cet entrepôt « *en blanc* » par son ou ses utilisateurs *réels* ;

**Confirme**, pour les raisons détaillées qui y sont exposées, l'**avis DÉFAVORABLE** émis par le Maire de Saint-Maur dans le cadre de la consultation du public (par courrier du 25 juin 2020 ci-annexé) ;

Unanimité

## **URBANISME - AMENAGEMENT**

### 19. **Autorisation donnée au Maire pour signer une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)**

**Autorise** le Maire à signer la convention, accompagnée de son protocole type et tout document y afférant.

Majorité

46 Pour

3 Contre (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

### 20. **Voeu de soutien au plan d'urgence pour les transports publics demandé par IDFM à l'Etat**

**S'associe** pleinement à la motion adoptée le 10 juin 2020 par le Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités demandant à Monsieur le Président de la République un plan d'urgence de sauvetage des transports publics franciliens par l'Etat afin de soutenir non seulement la situation des usagers des transports publics dont de nombreux Saint-Mauriens mais aussi les entreprises Saint-Mauriennes.

Unanimité

## **DOMAINES**

### 21. **Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée S 26 située 57 avenue de Condé à Saint-Maur-des-Fossés**

**Décide** d'approuver l'acquisition d'une partie périphérique de terrain d'environ 787 m<sup>2</sup> détachée de la parcelle cadastrée S 26 d'une superficie totale de 9 995 m<sup>2</sup> moyennant le prix d'un euro symbolique appartenant à la Société Immobilière d'Economie Mixte.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir et tout document s'y rapportant.

**Décide** que les dépenses correspondantes sont inscrites sur un crédit ouvert au titre de l'exercice 2020.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

## **ENSEIGNEMENT**

### 22. **Élection des représentants du Conseil municipal auprès des conseils d'écoles**

**Procède** à l'élection, à bulletin secret, d'un représentant du conseil municipal pour chaque conseil d'école.

Sont candidats :

Pour la liste « Saint-Maur au cœur de nos choix » :

<b>Écoles</b>	<b>Saint-Maur ! Au cœur de nos choix</b>
Bled	Mme Marion COHEN SKALLI
Jules Ferry	Mme Marion COHEN SKALLI
Diderot élémentaire	Mme Pascale MOORTGAT
Diderot maternelle	Mme Pascale MOORTGAT
Champignol élémentaire	Mme Nadia LECUYER
Champignol maternelle	Mme Nadia LECUYER
La Pie élémentaire	M. Cédric LAUNAY
La Pie maternelle	M. Cédric LAUNAY
Michelet	M. Pierre-Michel DELECROIX
Cazaux	Mme Peggy D'HAHIER
Le Parc Tilleuls élémentaire	M. Julien KOCHER
Le Parc Tilleuls maternelle	M. Julien KOCHER
Le Parc Est élémentaire	Mme Dominique SOULIS
Le Parc Est maternelle	Mme Dominique SOULIS
Les Mûriers élémentaire	Mme Anne-France LAVIROTTE
Les Mûriers maternelle	Mme Jasmine CAMARA
Édith Cavell maternelle et élémentaire	M. Jean-Marc BRETON
Les Chalets maternelle et élémentaire	Mme Marion COHEN SKALLI
Auguste Marin	M. Philippe CIPRIANO
Nicolas Gatin	Mme Agnès CARPENTIER
Marinville élémentaire	Mme Hélène LERAITRE
Marinville maternelle	Mme Hélène LERAITRE
Schaken	Mme Dominique BLEHAUT

Pour la liste : « Saint-Maur Ecologie Citoyenne »

<b>Écoles</b>	<b>Saint-Maur Écologie Citoyenne</b>
Bled	M. Fabrice CAPRANI
Jules Ferry	
Diderot élémentaire	
Diderot maternelle	
Champignol élémentaire	
Champignol maternelle	

La Pie élémentaire	M. Fabrice CAPRANI
La Pie maternelle	M. Fabrice CAPRANI
Michelet	
Cazaux	
Le Parc Tilleul élémentaire	
Le Parc Tilleul maternelle	
Le Parc Est élémentaire	
Le Parc Est maternelle	
Les Mûriers élémentaire	Mme Céline VERCELLONI
Les Mûriers maternelle	Mme Céline VERCELLONI
Édith Cavell maternelle et élémentaire	Mme Lydia DE LISE
Les Chalets maternelle et élémentaire	Mme Lydia DE LISE
Auguste Marin	M. Téo FAURE
Nicolas Gatin	M. Téo FAURE
Marinville élémentaire	M. Téo FAURE
Marinville maternelle	M. Téo FAURE
Schaken	Mme Lydia DE LISE

Buletins trouvés dans l'urne : 49

Blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 46

Ont obtenu :

Liste « SAINT-MAUR ! AU CŒUR DE NOS CHOIX » : 38 voix

Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIE CITOYENNE » : 8 voix

**Sont élus** représentants du Conseil municipal de Saint-Maur-des-Fossés auprès de chaque Conseil d'école :

<b>Ecoles</b>	
Bled	Mme Marion COHEN SKALLI
Jules Ferry	Mme Marion COHEN SKALLI
Diderot élémentaire	Mme Pascale MOORTGAT
Diderot maternelle	Mme Pascale MOORTGAT
Champignol élémentaire	Mme Nadia LECUYER
Champignol maternelle	Mme Nadia LECUYER
La Pie élémentaire	M. Cédric LAUNAY
La Pie maternelle	M. Cédric LAUNAY
Michelet	M. Pierre-Michel DELECROIX
Cazaux	Mme Peggy D'HAHIER
Le Parc Tilleul élémentaire	M. Julien KOCHER
Le Parc Tilleul maternelle	M. Julien KOCHER
Le Parc Est élémentaire	Mme Dominique SOULIS
Le Parc Est maternelle	Mme Dominique SOULIS
Les Mûriers élémentaire	Mme Anne-France LAVIROTTE
Les Mûriers maternelle	Mme Jasmine CAMARA
Édith Cavell maternelle et élémentaire	M. Jean-Marc BRETON
Les Chalets maternelle et élémentaire	Mme Marion COHEN SKALLI
Auguste Marin	M. Philippe CIPRIANO
Nicolas Gatin	Mme Agnès CARPENTIER
Marinville élémentaire	Mme Hélène LERAITRE
Marinville maternelle	Mme Hélène LERAITRE

23. **Élection des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement**

**Décide**, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

**Procède à l'élection, à main levée**, des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des Etablissements publics d'enseignement.

Sont candidats :

Lycée Marcelin Berthelot	
Titulaires	Suppléants
Mme Hélène LERAITRE	M. Loïc KERMAGORET
M. Julien KOCHER	M. Aurélien PREVOT

Lycée François Mansart	
Titulaires	Suppléants
Mme Anne-France LAVIROTTE	Mme M. Thérèse DEPICKERE
M. Fabrice CAPRANI	Mme Céline VERCELLONI

Lycée Condorcet	
Titulaires	Suppléants
Mme Nadia LECUYER	Mme M. Thérèse DEPICKERE
M. Aurélien PREVOT	M. Gilles CHERIER

Lycée Gourdou-Leseurre	
Titulaires	Suppléants
M. Aurélien PREVOT	Mme Nadia LECUYER
Mme Pascale MOORTGAT	Mme Jacqueline LAVAL

Lycée d'Arsonval	
Titulaires	Suppléants
M. Bernard VERNEAU	M. Loïc KERMAGORET
Mme Déborah WARGON	M. Frédéric LOURADOUR

Collège Les Tilleuls	
Titulaires	Suppléants
M. Claude SOUSSY	M. Bernard VERNEAU
M. Julien KOCHER	Mme Dominique SOULIS

Collège François Rabelais	
Titulaires	Suppléants
M. Pierre-Michel DELECROIX	Mme Marion COHEN SKALLI
Mme Agnès CARPENTIER	Mme hélène LERAITRE

Collège Camille Pissaro	
Titulaires	Suppléants
Mme Yasmine CAMARA	M. Gilles CHERIER
M. Jean-Marc BRETON	Mme M. Thérèse DEPICKERE

<b>Collège Louis Blanc</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Cédric LAUNAY	Mme Jacqueline LAVAL
M. Bruno BISMUTH	Mme Nadia LECUYER

<b>Collège Pierre de Ronsard</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme Pascale MOORTGAT	Mme M. Thérèse DEPICKERE
Mme Sandra HOSSEINI	Mme Jacqueline LAVAL

**Sont élus** représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement :

<b>Lycée Marcelin Berthelot</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Hélène LERAITRE</b>	<b>M. Loïc KERMAGORET</b>
<b>M. Julien KOCHER</b>	<b>M. Aurélien PREVOT</b>

<b>Lycée François Mansart</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Anne-France LAVIROTTE</b>	<b>Mme M. Thérèse DEPICKERE</b>
<b>M. Fabrice CAPRANI</b>	<b>Mme Céline VERCELLONI</b>

<b>Lycée Condorcet</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Nadia LECUYER</b>	<b>Mme M. Thérèse DEPICKERE</b>
<b>M. Aurélien PREVOT</b>	<b>M. Gilles CHERIER</b>

<b>Lycée Gourdou-Leseurre</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>M. Aurélien PREVOT</b>	<b>Mme Nadia LECUYER</b>
<b>Mme Pascale MOORTGAT</b>	<b>Mme Jacqueline LAVAL</b>

<b>Lycée d'Arsonval</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>M. Bernard VERNEAU</b>	<b>M. Loïc KERMAGORET</b>
<b>Mme Déborah WARGON</b>	<b>M. Frédéric LOURADOUR</b>

<b>Collège Les Tilleuls</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>M. Claude SOUSSY</b>	<b>M. Bernard VERNEAU</b>
<b>M. Julien KOCHER</b>	<b>Mme Dominique SOULIS</b>

<b>Collège François Rabelais</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>M. Pierre-Michel DELECROIX</b>	<b>Mme Marion COHEN SKALLI</b>
<b>Mme Agnès CARPENTIER</b>	<b>Mme hélène LERAITRE</b>

<b>Collège Camille Pissaro</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Yasmine CAMARA</b>	<b>M. Gilles CHERIER</b>
<b>M. Jean-Marc BRETON</b>	<b>Mme M. Thérèse DEPICKERE</b>

<b>Collège Louis Blanc</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>M. Cédric LAUNAY</b>	<b>Mme Jacqueline LAVAL</b>
<b>M. Bruno BISMUTH</b>	<b>Mme Nadia LECUYER</b>

<b>Collège Pierre de Ronsard</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Pascale MOORTGAT</b>	<b>Mme M. Thérèse DEPICKERE</b>
<b>Mme Sandra HOSSEINI</b>	<b>Mme Jacqueline LAVAL</b>

Unanimité

24. **Élection des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association**

**Décide** , à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

**Procède** à l'élection , à main levée, des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association.

Sont candidats :

<b>Établissements</b>	<b>Candidats</b>
Établissement Yéchiva Ets-Haim	M. Jean-Marc BRETON
Institution Jeanne d'Arc	M. Loïc KERMAGORET
École Saint-André	Mme M.Thérèse DEPICKERE
École Le Rosaire	Mme Dominique SOULIS

**Sont élus** représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association :

<b>Établissements</b>	
<b>Établissement Yéchiva Ets-Haim</b>	<b>M. Jean-Marc BRETON</b>
<b>Institution Jeanne d'Arc</b>	<b>M. Loïc KERMAGORET</b>
<b>École Saint-André</b>	<b>Mme M.Thérèse DEPICKERE</b>
<b>École Le Rosaire</b>	<b>Mme Dominique SOULIS</b>

Unanimité

25. **Élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission consultative des menus**

**Décide**, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,

**Procède** à l'élection, à main levée, des représentants du Conseil municipal, à la commission consultative des menus

Sont candidats :

M. Julien KOCHER
Mme Marion COHEN SKALLI
Mme Peggy D'HAHIER
Mme Agnès CARPENTIER
Mme Pascale MOORTGAT

**Sont élus** pour siéger à la commission consultative des menus :

<b>M. Julien KOCHER</b>
<b>Mme Marion COHEN SKALLI</b>
<b>Mme Peggy D'HAHIER</b>
<b>Mme Agnès CARPENTIER</b>
<b>Mme Pascale MOORTGAT</b>

Unanimité

**FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

26. **Attribution de Subventions aux Associations Sportives**

**Attribue**, au titre de l'année 2020, des subventions aux associations sportives pour un montant de 694 185 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au chapitre 9240 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

**5 000 € au titre des manifestations :**

VGA-STELLA Sports Handball (Tournoi de Noël 2019)-----	500 €
SNTM -----	4 500 €

**29 200 € au titre de la promotion du sport :**

VGA Voile (Achat de 8 optimist pour animations, scolaire, périscolaire et de quartier)	1 500 €
SAINT-MAUR LUSITANOS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2019-2020)-----	120 €
TENNIS CLUB SAINT MAUR-----	25 000 €
VGA SAINT-MAUR (Coupons d'aide à la pratique sportive 2019-2020)-----	2 580 €

**150 000 € au titre des contrats d'objectif**

VGA-STELLA Sport Handball (Aide exceptionnelle Equipe féminine D2)-----	150 000 €
---	-----------

**512 985 € au titre des subventions de fonctionnement :**

VGA-STELLA Saint-Maur -----	370 785 €
SAINT-MAUR UNION SPORTS-----	23 900 €
AMICALE BOULE GAMBETTA-----	1 500 €
AMICALE DE TENNIS DE SAINT MAUR-----	3 000 €
ASSOCIATION LES BAGAUCES -----	7 000 €

AVANT GARDE DE SAINT-MAUR-----	1 700 €
CERCLE DES SPORTS DE LA MARNE -----	20 000 €
CLUB D'ÉCHECS de Saint-Maur-----	3 000 €
CYCLOTOURISTES SAINT-MAURIENS -----	1 000 €
HOCKEY SPORTING CLUB DE SAINT-MAUR-----	3 800 €
LA BUTTE DU VIEUX SAINT-MAUR-----	1 500 €
LA PETANQUE VARENNOISE -----	350 €
OCEANAUTES DU VAL DE MARNE -----	2 000 €
SAINTE-MAUR LUSITANOS-----	35 000 €
SHELCHER AVIRON CLUB DE SAINT-MAUR-----	12 500 €
SOCIETE NAUTIQUE DU TOUR DE MARNE-----	13 000 €
TAE KWON DO CLUB DE SAINT-MAUR-----	8 000 €
LYCEE BERTHELOT -----	450 €
LYCEE CONDORCET -----	450 €
LYCEE D'ARSONVAL -----	450 €
LYCEE GOURDOU LESEURRE -----	450 €
LYCEE MANSART -----	450 €
Collège Camille Pissarro -----	450 €
Collège François Rabelais-----	450 €
Collège Louis Blanc -----	450 €
Collège Pierre de Ronsard -----	450 €
Institution Jeanne d'arc-----	450 €
Institution Saint-André-----	450 €

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

**Dit** que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Majorité

41 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

1 Ne prend pas part au vote (Mme Jacqueline LAVAL)

27. **Election de deux représentants de la Ville à l'Association " Vie au grand Air de Saint-Maur - Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur " (V.G.A)**

**Décide** de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

**Procède** à l'élection , à main levée, des 2 représentants de la commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'association « VIE AU GRAND AIR de SAINT-MAUR - UNION DES SOCIETES SPORTIVES DE SAINT-MAUR »

Candidats :

Mme Dominique SOULIS

M. Bernard VERNEAU

**Sont élus** représentants de la commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'association « VIE AU GRAND AIR de SAINT-MAUR - UNION DES SOCIÉTÉS SPORTIVES DE SAINT-MAUR »

<b>Mme Dominique SOULIS</b>
-----------------------------

<b>M. Bernard VERNEAU</b>
---------------------------

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

28. **Candidature de la Ville pour devenir Camp de base de la Coupe du Monde de Rugby 2023 - engagement de la Ville - Gratuité des installations sportives.**

**Approuve** le principe, pour la ville de Saint-Maur-des-Fossés, de se porter candidat à l'accueil de l'une des équipes / délégations participantes à la Coupe du Monde de Rugby organisée en France en 2023.

**Accorde** au Comité Organisation de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 l'utilisation à titre gracieux des installations suivantes :

1. le terrain A d'honneur et le terrain B de rugby du Stade Paul Meyer ;
2. le gymnase Rabelais (ou la salle de Basket du Centre Sportif Brossolette) ;
3. la piscine Caneton ;
4. la salle de musculation du Centre Sportif Brossolette.

**Autorise** le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer tous les documents nécessaires.

Majorité

42 Pour

6 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

### **AFFAIRES SOCIALES**

29. **Versement de subventions aux associations du QPV dans le cadre de la programmation 2020 de la Politique de la Ville**

**APPROUVE** l'attribution de subventions d'un montant de 9 000 € aux porteurs associatifs œuvrant pour la programmation du quartier prioritaire des « Rives de la Marne » au titre de l'année 2020 :

- VGA : 2000 €
- Ecophylle : 3000 €
- Conseil Citoyen : 4000 €

**PRECISE** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2020 au titre de la politique de la ville.

Majorité

42 Pour

6 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **30. Projet de convention relative à l'organisation du Saint-Maur Foodtrucks Festival IV les 18, 19 et 20 septembre 2020**

**Approuve** le projet de convention de partenariat avec l'Association STREET FOOD EN MOUVEMENT pour l'organisation du « SAINT MAUR FOODTRUCKS FESTIVAL III ».

**Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer ladite convention.

Majorité

43 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

## **AFFAIRES CULTURELLES**

### **31. Renouvellement des conventions entre la Ville et l'EPIC "Théâtre et cinémas de Saint-Maur**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'EPIC "Théâtre et cinémas de Saint-Maur" portant sur la brochure de la saison culturelle 2020-2021

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2020

Unanimité

## **AFFAIRES SOCIALES**

### **32. Election de cinq délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (SIEM).**

**Procède** à l'élection, au scrutin secret, parmi le Conseil Municipal des cinq délégués de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés qui siégeront au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés.

Candidats :

Liste SAINT-MAUR ! AU CŒUR DE NOS CHOIX

M. Sylvain BERRIOS
--------------------

M. Pierre-Michel DELECROIX
----------------------------

M. Pierre GUILLARD
--------------------

Mme Hélène LERAITRE
---------------------

M. Germain ROESCH
-------------------

Liste SAINT- ECOLOGIE CITOYENNE

M. Fabrice CAPRANI
--------------------

Buletins trouvés dans l'urne : 49

Blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 45

Ont obtenu :

Liste « SAINT-MAUR ! AU CŒUR DE NOS CHOIX » : 38 voix

Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIE CITOYENNE » : 7 voix

**Sont élus** délégués de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés qui siègeront au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés.

<b>M. Sylvain BERRIOS</b>
<b>M. Pierre-Michel DELECROIX</b>
<b>M. Pierre GUILLARD</b>
<b>Mme Hélène LERAITRE</b>
<b>M. Germain ROESCH</b>

33. **Election du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (SIEM) autorisé à exercer les fonctions de Président.**

**Décide** , à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

**Procède** à l'élection, à main levée, parmi les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, du délégué autorisé à exercer les fonctions de Président.

Candidat : M. Sylvain BERRIOS

**Est élu : M. Sylvain BERRIOS**

Majorité

39 Pour

10 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

34. **Election du délégué du Conseil Municipal qui représentera la Commune aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (SIEM).**

**Décide** , à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

**Procède** à l'élection, à main levée, du délégué qui représentera la commune aux assemblées générales des actionnaires de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, et auquel le Conseil Municipal donne pouvoir à cet effet

Candidat : M. Pierre-Michel DELECROIX

**Est élu : M. Pierre-Michel DELECROIX**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

35. **Election des représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'établissement des institutions médico-sociales gérées par l'association "APOGEI 94" : Maison d'Accueil Spécialisée des Oliviers (M.A.S.) - Institut Médico Educatif (I.M.E) - Foyers de Saint-Maur.**

**Décide**, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret

**Procède** à l'élection, à main levée, parmi le Conseil Municipal, d'un représentant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'établissement de chacun des établissements médico-sociaux.

Candidat : M. Bernard VERNEAU

**Est élu : M. Bernard VERNEAU**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

36. **Election de deux représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public "L'Abbaye des Bords de Marne".**

**Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret

**Procède** à l'élection, à main levée, de deux représentants du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public « L'Abbaye des Bords de Marne ».

Candidats :

M. Claude SOUSSY

Mme M.Thérèsde DEPICKERE

**Sont Elus :**

**M. Claude SOUSSY**

**Mme M.Thérèsde DEPICKERE**

Unanimité

37. **Election d'un représentant du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC).**

**Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

**Procède** à l'élection, à main levée, d'un représentant du Conseil Municipal devant siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil.

Candidat : M. Jean-Marc BRETON

**Est élu : M. Jean-Marc BRETON**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

38. **Election d'un représentant du Conseil Municipal auprès de l'Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI).**

**Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret

**Procède** à l'élection, à main levée, parmi le Conseil Municipal, d'un représentant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI).

Candidat : Mme Hélène LERAITRE

**Est élue : Mme Hélène LERAITRE**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

39. **Election d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'établissement de l'Association pour la Rééducation des Enfants et la Réadaptation des Adultes en difficulté Médico-sociale (ARERAM).**

**Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret

**Procède** à l'élection, à main levée, d'un représentant du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'établissement de l'association ARERAM.

Candidat : Mme Dominique SOULIS

**Est élue : Mme Dominique SOULIS**

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

## **COMMUNICATIONS**

40. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

41. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 20 h 45.

